

**SÉANCE  
ORDINAIRE**

Du 1<sup>er</sup> mai 2018 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

-----

Présentation du rapport financier par Monsieur Steve Plante, maire et Madame Marie-Pierre Gagnon, trésorière.

-----

122-05-2018

**Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance**

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

- 1.11 Résolution octroyant le contrat à PG Solutions visant l'acquisition des licences et l'installation des logiciels requis aux fins du regroupement
- 1.12 Résolution octroyant un contrat à FastTélécom pour le remplacement du système téléphonique pour les fins de la nouvelle ville
- 1.13 Résolution confirmant la position de la Ville de L'Épiphanie à l'égard du regroupement des Offices municipaux d'habitation
- 2.5 Résolution autorisant la réparation du tracteur Antonio Carraro par Équipements G. Gagnon inc.

----- A D O P T É E -----

123-05-2018

**Résolution approuvant le procès-verbal des séances précédant la présente séance**

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal des séances suivantes :

- Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 3 avril 2018 à 19 heures
- Séance d'ouverture de soumission pour la fourniture et pose d'asphalte tenue le 5 avril 2018 à 11 heures
- Séance d'ajournement du conseil de la Ville de L'Épiphanie tenue le 17 avril 2018 à 20 heures

----- A D O P T É E -----

124-05-2018

**Résolution approuvant le paiement des comptes du mois d'avril 2018 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 370**

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 516 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur la liste établie au 25 avril 2018 au montant de 159 432,39 \$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 25 avril 2018 au montant de 227 244,66 \$, les salaires au montant de 55 814,14 \$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 370 sont approuvées.
2. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- ADOPTÉE -----

125-05-2018

**Résolution approuvant le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice clos au 31 décembre 2017**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, il est de l'obligation de la trésorière de la municipalité de dresser un rapport financier pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que ce rapport financier a été dressé conformément aux dispositions de la loi par la trésorière de la municipalité sur les formules fournies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en respect des dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé, lors de la présente séance du conseil, le rapport financier et le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve le rapport financier de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, et ce, tel que préparé par la trésorière de la municipalité, de même que le rapport du vérificateur à savoir, la firme BCGO.

----- ADOPTÉE -----

126-05-2018

**Résolution octroyant le contrat de l'entretien du terrain en façade de l'hôtel de ville à Sylvie Fullum, horticultrice**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de restructurer le sol en façade de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Sylvie Fullum, horticultrice au montant de 537,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Sylvie Fullum, horticultrice, et ce, tel que citée au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-19001-522.

----- A D O P T É E -----

127-05-2018

**Résolution nommant un nouveau maire suppléant pour la période s'étalant du 2 mai au 3 juillet 2018**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce alors les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent de la municipalité ou empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT qu'à la séance de mars 2018, le conseil a omis de désigner un nouveau maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit pour la période s'étalant du 7 mars au 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'il revient maintenant au conseiller du district électoral numéro 2 d'être désigné maire suppléant pour une période de deux mois;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault soit nommé maire suppléant pour une période de deux mois avec tous les droits et privilèges accordés par la Loi sur les cités et villes.

----- A D O P T É E -----

128-05-2018

**Résolution autorisant le remboursement du fonds de roulement par le fonds d'administration pour la portion 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie possède un fonds de roulement devant servir à financer des dépenses en immobilisation imputables à l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il appert qu'un montant de 76 781,67 \$ est redevable pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT le rapport présenté par la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la trésorière à rembourser le fonds de roulement, et ce, pour couvrir l'échéance 2018, au montant total de 76 781,67 \$, et de ce fait, imputer cette dépense au poste budgétaire 03-61004-000.

----- A D O P T É E -----

129-05-2018

**Résolution autorisant l'achat de deux (2) cabinets sécurisés et ventilés pour le serveur et le câblage requis pour l'aménagement des bureaux du sous-sol**

CONSIDÉRANT qu'aux fins de permettre l'intégration de tous le personnel de la nouvelle ville, il est requis d'organiser les réseaux informatiques des nouveaux espaces de travail;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Informatique Amerix pour la fourniture des équipements requis pour la mise en place des réseaux informatiques au montant de 4 255 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Montréal Soft inc. pour l'installation du matériel et le câblage des bureaux qui seront aménagés au sous-sol de l'hôtel de ville au montant de 4 059 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'équipement requis pour la mise en place des réseaux informatiques de Informatique Amerix, et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2) considérant de la présente.
3. QUE le conseil municipal autorise l'installation du matériel et le câblage des bureaux qui seront aménagés au sous-sol de l'hôtel de ville de Montréal Soft inc., et ce, selon sa soumission citée au troisième (3<sup>e</sup>) considérant de la présente.
4. QUE la présente dépense soit financée par l'excédent non affecté et/ou le fonds de roulement de la nouvelle ville dans l'attente du versement du PAFREM.

----- A D O P T É E -----

130-05-2018

**Résolution autorisant l'embauche d'un responsable des services techniques en remplacement d'un congé de maternité**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un responsable des services techniques à la Ville de L'Épiphanie pour la durée du congé de maternité de Madame Stéphanie Laurier qui débutera le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Monsieur Réal Lafleur en remplacement de Madame Stéphanie Laurier à la fonction de « responsable des services techniques », à titre de salarié temporaire cadre à compter du 7 mai 2018.

----- A D O P T É E -----

131-05-2018

**Résolution modifiant la politique salariale du personnel-cadre**

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Réal Lafleur au poste de responsable des Services techniques, à titre de salarié temporaire cadre;

CONSIDÉRANT que le taux de rémunération du responsable des Services techniques, à titre de salarié temporaire cadre doit être intégré à la politique du personnel cadre;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions réglementaires doivent être révisées;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise les modifications à la politique salariale du personnel-cadre telles que présentées dans le rapport de la directrice générale et greffière daté du 26 avril 2018.

----- A D O P T É E -----

132-05-2018

**Résolution octroyant le contrat à PG Solutions visant l'acquisition des licences et l'installation des logiciels requis aux fins du regroupement**

CONSIDÉRANT que le regroupement de la Ville et la Paroisse de L'Épiphanie nécessite l'acquisition des licences et l'installation des logiciels;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions quant à l'acquisition des licences et installation des logiciels au montant de 13 710 \$, taxes en sus et un montant de 2 085 \$, taxes en sus pour l'entretien et le soutien annuel;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat à PG Solutions pour l'acquisition des licences et l'entretien et soutien annuel des logiciels, et ce, selon son offre citée au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit assumée par le PAFREM, et ce, pour la première année.

----- A D O P T É E -----

133-05-2018

**Résolution octroyant un contrat à FastTélécom pour le remplacement du système téléphonique pour les fins de la nouvelle ville**

CONSIDÉRANT que le regroupement de la Ville et la Paroisse de L'Épiphanie nécessite le remplacement du système téléphonique;

CONSIDÉRANT la soumission de FastTélécom numéro 1666, datée du 1<sup>er</sup> mai 2018 au montant de 7 359 \$, taxes en sus, pour l'acquisition et l'installation;

CONSIDÉRANT que les frais mensuels s'élèveront à 410,45 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat à FastTélécom pour le remplacement du système téléphonique, et ce, selon son offre citée aux deuxième (2<sup>e</sup>) et troisième (3<sup>e</sup>) considérants de la présente.
3. QUE la présente dépense soit assumée par le PAFREM.

----- ADOPTÉE -----

134-05-2018

**Résolution confirmant la position de la Ville de L'Épiphanie à l'égard du regroupement des Offices municipaux d'habitation**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie en collaboration avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ) est présentement en pourparlers actifs avec les intervenants des municipalités environnantes afin d'explorer les diverses alternatives au regroupement des offices municipaux;

CONSIDÉRANT que selon les représentants de la Société d'Habitation du Québec, plusieurs scénarios peuvent être étudiés en ce qui concerne l'Office municipal d'habitation (OMH) de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie et les différents acteurs municipaux souhaitent tout d'abord prendre la mesure des impacts financiers et autres des projets de regroupement d'offices pouvant convenir à l'OMH de L'Épiphanie;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie réitère la position prise par son conseil le 14 novembre 2017 par sa résolution numéro 313-11-2017 à l'effet qu'elle demande à l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie de collaborer avec la Société d'habitation du Québec aux fins d'analyser les opportunités de regroupement ou d'intégration.
3. QUE la Ville de L'Épiphanie souhaite une rencontre des partenaires municipaux dans ce dossier.

----- ADOPTÉE -----

135-05-2018

**Résolution autorisant l'achat de panneaux de signalisation et d'un afficheur de vitesse supplémentaire afin d'accroître la sécurité sur le réseau routier de la Ville**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite accroître la sécurité sur le réseau routier et la circulation à pied et à vélo sur le territoire;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes d'interventions aux fins de réduire la vitesse sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déjà mis en place plusieurs mesures de contrôle et amélioré la signalisation afin de réduire les problèmes de circulation;

CONSIDÉRANT que l'installation de panneaux de signalisation et l'ajout d'un afficheur de vitesse constituent des moyens de sensibiliser la population à cette importante problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie autorise l'acquisition de panneaux de signalisation et d'un afficheur de vitesse supplémentaire.
3. QU'à cette fin une appropriation d'une somme n'excédant pas 8 500 \$ soit autorisée à la réserve financière de la sécurité publique.

----- A D O P T É E -----

136-05-2018

**Résolution octroyant le contrat quant aux travaux de retrait de l'entrée charretière du kiosque postal sur la route 341 à S. M. Services Mini-excavation inc.**

CONSIDÉRANT qu'afin d'accroître la sécurité routière et piétonnière sur la route 341 le ministère des Transports recommande de retirer l'accès au kiosque postal de Postes Canada via la route 341;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin l'aire de stationnement sera réaménagée en y intégrant des bordures de béton, la réfection du pavage et l'ajout d'un aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que S. M. Services Mini-Excavation inc. a fourni une soumission numéro 111, datée du 16 avril 2018 au montant de 7 475 \$, taxes en sus, pour la construction des bordures de béton et le retrait du pavage;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie les travaux de retrait de l'entrée charretière du kiosque postal sur la route 341 à S. M. Services Mini-Excavation, et ce, selon sa soumission citée au troisième (3<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-32000-521.

----- A D O P T É E -----

137-05-2018

**Résolution octroyant le contrat quant aux travaux d'excavation et de nivelage du terrain situé à l'intersection des rues Notre-Dame et Leblanc à Les Paysages MD enr.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'excavation et de nivelage sur le terrain situé à l'intersection des rues Notre-Dame et Leblanc;

CONSIDÉRANT la soumission de Les Paysages M. D. enr. datée du 16 avril 2018 au montant total de 6 108 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat des travaux d'excavation et de nivelage du terrain situé à l'intersection des rues Notre-Dame et Leblanc à Les Paysages MD enr., et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par notre règlement numéro 606.

----- A D O P T É E -----

138-05-2018

**Résolution autorisant l'achat d'un tracteur de marque Simplicity, modèle Conquest pour le Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la soumission de Machineries Forest inc. datée du 20 avril 2018 pour un tracteur de marque Simplicity, modèle Conquest au montant de 8 295 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que pour l'efficacité des travaux, il y a lieu d'ajouter les options suivantes :

- un ensemble de ramassage d'herbe triple au montant de 1 295 \$, taxes en sus
- un système de soufflerie turbo au montant de 775 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un tracteur de marque Simplicity, modèle Conquest pour le Service des travaux publics de Machineries Forest inc., et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2<sup>e</sup>) et troisième (3<sup>e</sup>) considérants de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée via le fonds de roulement sur une période de 7 ans.

----- A D O P T É E -----

139-05-2018

**Résolution autorisant la réparation du tracteur Antonio Carraro par Équipements G. Gagnon inc.**

CONSIDÉRANT que le tracteur de marque Antonio Carraro nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Équipements G. Gagnon inc. au montant de 4 493,84 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la réparation du tracteur Antonio Carraro à Équipements G. Gagnon inc., et ce, selon son offre citée au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant de la présente.

----- ADOPTÉE -----

140-05-2018

**Résolution autorisant l'ordre de changement numéro 1 pour la mise en place des enregistreurs de débordements aux stations de pompage à Filtrum Construction inc.**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a octroyé le contrat à Filtrum Construction inc. pour la mise en place des enregistreurs de débordements aux stations de pompage au montant de 89 450,55 \$, taxes incluses, et ce, selon sa résolution 356-12-2017;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au contrat préliminaire pour permettre l'ajout d'équipements de télémétrie sur 3 déversoirs d'eaux usées et que celles-ci s'élèvent à 10 878,22 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la firme GBi, Service d'ingénierie, à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'ordre de changement numéro 1 à Filtrum Construction inc. tel que cité au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit assumée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

----- ADOPTÉE -----

141-05-2018

**Résolution autorisant l'achat de 3 ventilateurs GW-100-B et 2 moteurs explosion Proof à la centrale de filtration**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit procéder au remplacement d'équipements à la centrale de filtration et aux installations de traitement et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'achat de 3 ventilateurs GW-100-B et 2 moteurs explosion Proof;

CONSIDÉRANT que Climatisation Vallée et Fils inc. a présenté une soumission le 20 mars 2017 au montant total de 10 545 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du chef opérateur de la centrale de filtration;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de 3 ventilateurs GW-100B et 2 moteurs explosion Proof à Climatisation Vallée et Fils inc., et ce, selon sa soumission citée au troisième (3<sup>e</sup>) considérant de la présente.

3. QUE la présente dépense soit financée par notre règlement numéro 617.

----- A D O P T É E -----

142-05-2018

**Résolution autorisant l'achat d'un cabinet d'analyseur de haute concentration d'ozone à la centrale de filtration**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit faire l'achat d'un cabinet d'analyseur de haute concentration d'ozone à la centrale de filtration;

CONSIDÉRANT que VO<sub>3</sub> inc. a présenté une soumission numéro S-1001, datée du 17 avril 2018 au montant total de 11 669,12 \$, transport, frais de douane et taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du chef opérateur de la centrale de filtration;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un cabinet d'analyseur de haute concentration d'ozone à la centrale de filtration, et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par notre règlement numéro 617.

----- A D O P T É E -----

143-05-2018

**Résolution autorisant l'achat des arbres, arbustes et semences pour la Journée de l'Environnement**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite offrir encore cette année l'opportunité à ses citoyens de se procurer gratuitement des plants d'arbustes et des arbres à 20 \$ lors de la Journée de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite offrir cette année l'opportunité à ses citoyens de se procurer gratuitement des semences de fleurs sauvages lors de la Journée de l'Environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la fourniture des plants d'arbustes et d'arbres au prix de 8 305,55 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la fourniture et la préparation de 500 sachets de semences au prix de 1 862,32 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Ferme Bastien inc. pour la fourniture des plants de légumes au prix de 1 736,58 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la fourniture des plants de vivaces, d'arbres et d'arbustes nécessaires à la Journée de l'Environnement, et ce, tel que citée au troisième (3<sup>e</sup>) considérant de la présente.

3. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la fourniture et la préparation des semences nécessaires à la Journée de l'Environnement, et ce, tel que citée au quatrième (4<sup>e</sup>) considérant de la présente.
4. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service de Ferme Bastien inc. pour la fourniture des plants de légumes nécessaires à la Journée de l'Environnement, et ce, tel que citée au cinquième (5<sup>e</sup>) considérant de la présente.
5. QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire 02-49000-490 financé via la réserve Environnement.

----- A D O P T É E -----

144-05-2018

**Résolution autorisant l'achat des arbres pour le programme « une naissance – un arbre »**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite maintenir le programme « une naissance – un arbre » dans le cadre duquel, la Ville remet un arbre pour chaque nouveau-né;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la fourniture des arbres au prix de 1 757,42 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la fourniture des arbres nécessaires au programme « une naissance – un arbre », et ce, tel que citée au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire 02-49000-490 financé via la réserve Environnement.

----- A D O P T É E -----

145-05-2018

**Résolution autorisant la demande en PIIA numéro 2018-004 pour le 15, rue de l'Église dans la zone C-57**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de modification du projet de travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal sur le lot 2 364 217 du cadastre du Québec au 15, rue de l'Église et situé dans la zone C-57 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2018-04-23 adoptée en leur séance du 23 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie entérine la recommandation du CCU relative aux travaux de rénovation extérieurs du bâtiment principal dans la zone C-57 au 15, rue de l'Église, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2018-04-23 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

146-05-2018

**Résolution autorisant la demande en PIIA numéro 2018-008 pour le 43, rue Notre-Dame dans la zone H-84**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 2 364 092 du cadastre du Québec au 43, rue Notre-Dame et situé dans la zone H-84 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2018-04-25 adoptée en leur séance du 23 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie entérine la recommandation du CCU relative aux travaux d'agrandissement du bâtiment principal dans la zone H-84 au 43, rue Notre-Dame, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2018-04-25 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

147-05-2018

**Résolution autorisant l'embauche des moniteurs (trices) requis pour les camps de jour et le service de garde, année 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite, à l'instar des années passées, offrir à ses jeunes citoyens et citoyennes un service de camps de jour de même qu'un service de garde s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend privilégier l'engagement de personnel résidant en la Ville de L'Épiphanie, et ce, à compétence égale;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a procédé à une sélection des candidats et soumis ses recommandations au conseil municipal dans son rapport daté du 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT dès lors qu'il y a lieu, à ce stade-ci, de confirmer l'engagement du personnel de base requis pour opérer le service de camps de jour 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel étudiant requis pour la gestion des camps de jour et du service de garde à l'été 2018, chacun d'eux au taux horaire de l'échelle salariale adoptée et selon les conditions et paramètres énoncés parmi les divers considérants de la présente.

----- A D O P T É E -----

148-05-2018

**Résolution autorisant l'embauche des préposés au service à la clientèle du circuit canotable, année 2018**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a la responsabilité de gérer l'opération du circuit canotable au parc du Barrage en l'année estivale 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend privilégier l'engagement de personnel résidant en la Ville, et ce, à compétence égale;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a procédé à une sélection des candidats et soumis ses recommandations au conseil municipal en date du 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT dès lors qu'il y a lieu, à ce stade-ci, de confirmer l'embauche du personnel de base requis pour opérer ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel étudiant requis pour la gestion du circuit canotable à l'été 2018, chacun d'eux au taux horaire de l'échelle salariale adoptée et selon les conditions et paramètres énoncés parmi les divers considérants de la présente.

----- A D O P T É E -----

149-05-2018

**Résolution décrétant la fermeture de la rue Amireault entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la rue de l'Hôtel-de-Ville en date du 27 mai 2018 pour la tenue du Famili-tour**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture de la Ville de L'Épiphanie organise conjointement avec le Club Optimiste et le comité de la famille une journée d'activité cycliste familiale devant être tenue le dimanche 27 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'affluence des participants à cette activité sur la rue Amireault en face du centre communautaire Guy-Melançon;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire favoriser une telle activité familiale pour les citoyens de la collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Pierre Picard, directeur des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue Amireault entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la rue de l'Hôtel-de-Ville, et ce, afin de permettre la tenue de la journée cycliste familiale devant être tenue le dimanche 27 mai 2018 entre 8 h et 16 h.

----- A D O P T É E -----

### Examen de la correspondance et communication du conseil

Monsieur le maire fait la lecture de la correspondance du ministre des Affaires municipales, Monsieur Martin Coiteux, quant à sa décision de recommander au gouvernement de faire droit à la demande de la Ville de L'Épiphanie suivant les modalités prévues à la demande commune modifiée.

-----

### Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

150-05-2018

### Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,  
 Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 45.

----- ADOPTÉE -----

\_\_\_\_\_  
 STEVE PLANTE  
 Maire

\_\_\_\_\_  
 GUYLAINE COMTOIS  
 Directrice générale et greffière